



CAHIER DE CHARGES | PROGRAMME ÉLITE
CLUB DE SOCCER LES AMBASSADEURS DE SAINT-JÉRÔME

« ENSEMBLE VERS L'EXCELLENCE »

Adopté : 24 NOVEMBRE 2014

Révision : **01 21 novembre 2016**

TABLE DES MATIÈRES

	pages
Article 1 LE CLUB (Historique, mission, slogan, vision et objectifs, valeurs)	2
Article 2 L'ÉLITE (Mission, slogan, vision et objectifs, structure organisationnelle)	3
Article 3 LA DIRECTION TECHNIQUE GLOBALE (Orientations, objectifs, planification globale, planification annuelle, thématiques abordées)	4
Article 4 LES INTERVENANTS (La direction technique, l'entraîneur, le gérant, le responsable de la trésorerie, le représentant d'équipe, le joueur, le parent)	6
Article 5 LE PROGRAMME (Avantages, profil recherché, inscription, dépistage, recrutement et invitations, sélections, joueur muté)	8
Article 6 LES COMMANDITAIRES ET LE FINANCEMENT	9
Article 7 FORMULAIRES ET DOCUMENTATION	9
Article 8 LES COÛTS	9
Article 9 LES RÈGLES D'ÉQUIPE	10
Article 10 L'IMAGE DE L'ÉLITE	11

Ce cahier de charges définit les orientations et les procédures générales que le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme entend prendre dans le but de structurer, de développer et d'assurer la pérennité du programme élite au sein du Club. Il se veut l'outil de référence privilégié en cas de litige pour toutes les équipes AA et AAA du Club.

I LE CLUB

1.1 HISTORIQUE

Ville fusionnée en 2002, Saint-Jérôme regroupe alors deux (2) entités distinctes ayant des missions similaires : amener les jeunes de Saint-Jérôme à jouer au soccer. En 2008, à son apogée, les inscriptions au soccer à Saint-Jérôme frôlent les 1450 joueurs.

Après plusieurs années de discussions, ce n'est qu'en 2011 que les deux (2) entités fusionnent pour offrir un service commun à toute la population et ainsi mettre de côté plusieurs années d'attente. C'est ainsi que le règlement 1 de la corporation fut adopté dans le cadre de la toute première assemblée générale annuelle des membres, le 21 novembre 2011.

Le Club de soccer de Saint-Jérôme est membre de l'Association régionale de soccer des Laurentides et regroupe 7 % des joueurs (juvéniles et seniors) affiliés à l'Association régionale de soccer des Laurentides et fait de nous le 7^e Club en importance.

1.2 MISSION

Le Club de soccer Les Ambassadeurs de Saint-Jérôme a comme mission de promouvoir le développement du soccer auprès de toute la population de Saint-Jérôme. Le Club vise à mettre l'accent sur le développement et l'accomplissement de ses membres, qu'ils soient joueurs, entraîneurs, arbitres ou administrateurs, en les outillant afin que chacun puisse s'épanouir à son plein potentiel dans un environnement où l'excellence, le respect et le plaisir sont signes de réussite.

1.3 SLOGAN

ENSEMBLE, POUR NOTRE MISSION

1.4 VISION ET OBJECTIFS

- Encourager les membres à progresser, à s'épanouir et à se dépasser par la mise en place d'objectifs individuels et collectifs précis.
- Favoriser l'échange d'idées afin de bâtir un club en santé et représentatif de ses membres.
- Développer une saine compétition dans un climat de respect afin que tous les membres aient accès à leur plein potentiel.

1.5 VALEURS

Respect, plaisir, progression, dépassement, implication, collaboration, leadership.

II **L'ÉLITE**

2.1 **MISSION**

Le programme élite a comme mission de développer et d'encadrer les joueurs, les entraîneurs et le personnel d'équipe vers les niveaux d'excellence.

2.2 **SLOGAN**

ENSEMBLE VERS L'EXCELLENCE

2.3 **VISION ET OBJECTIFS**

VISION. Être représenté dans les programmes régionaux, provinciaux, nationaux et professionnels.

OBJECTIFS. Mettre à la disposition des joueurs, des entraîneurs et du personnel d'équipe des ressources qui aideront les athlètes à accéder aux plus hauts niveaux tout en poursuivant leur développement à même la structure et les programmes du Club. Soutenir les membres des équipes dans leurs ambitions.

2.4 **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

2.4.1	COMITÉ ÉLITE COMPOSITION.	Voir la clause 12.6.1 des Règlements généraux du Club.
2.4.2	RÔLE ET POUVOIRS.	Voir la clause 12.6.2 des Règlements généraux du Club.
2.4.3	RÉUNIONS.	Voir la clause 12.6.3 des Règlements généraux du Club.
2.4.4	REPRÉSENTANT D'ÉQUIPE.	Voir la clause 12.6.4 des Règlements généraux du Club.
2.4.5	ATTENTES.	Voir la clause 12.6.5 des Règlements généraux du Club.
2.4.6	FONCTIONNEMENT.	Voir la clause 12.6.6 des Règlements généraux du Club.

III LA DIRECTION TECHNIQUE GLOBALE

3.1 ORIENTATIONS. Ce document résume les principales orientations du Club en ce qui a trait au programme technique de ses joueurs AA. Toute demande d'interprétation ou de renseignements relatifs aux différentes procédures citées dans ce document doit être soumise par écrit au directeur technique.

3.2 OBJECTIFS.

3.2.1 Présenter un programme global et progressif afin d'exposer de façon claire aux membres du Club (joueurs, entraîneurs, parents et membres du CA) ce que représente l'Élite au sein des Ambassadeurs de Saint-Jérôme. Le programme sert de guide à long terme et devra être respecté et appliqué par ses différents intervenants.

3.2.2 Mettre l'accent sur le développement de l'ensemble des composantes du soccer (technique, tactique, psychologique et physique) afin d'amener les jeunes au prochain niveau de jeu. À ce stade, les exigences et la charge de travail sont accrues afin de développer et de raffiner l'ensemble des habiletés du joueur.

3.3 PLANIFICATION GLOBALE

Période	Activité	Description	Objectifs
PÉRIODE 1 (octobre à novembre)	Camp ouvert d'automne (trêve proposée de 2 semaines à partir de la finale AA)	Entraînements et matchs hors-concours en vue de former le groupe de développement d'hiver	Permettre à tous les joueurs du Club et aux joueurs extérieurs de la catégorie d'âge de venir se faire évaluer avec les joueurs de l'équipe qui ont participé au championnat d'été précédent.
PÉRIODE 2 (novembre à février)	Programme de développement d'hiver	Entraînements et matchs de championnat et/ou hors-concours	Développer les joueurs de façon individuelle en vue des évaluations du printemps.
PÉRIODE 3 (mi-décembre à mi-janvier)	Trêve obligatoire	Pause d'entraînements et de compétitions	Récupération
PÉRIODE 4 (février à mi-mars)	Évaluation du printemps ¹	Entraînements et matchs hors-concours en vue de former l'équipe d'été	Rassembler tous les joueurs qui ont le potentiel de jouer à ce niveau en se fondant sur ceux qui ont participé au programme d'hiver et ceux qui ont fait le championnat d'été de la saison précédente afin de finaliser la sélection de l'équipe pour le championnat d'été.
PÉRIODE 5 (mi-mars à mai)	Camp de préparation du printemps ²	Entraînements et matchs hors-concours en vue de préparer les joueurs sélectionnés	Orienter les joueurs vers le système de jeu désiré.
PÉRIODE 6 (mai à septembre)	Championnat d'été	Entraînements et matchs de championnat (du premier au dernier match)	

¹ Comme l'inscription des équipes AA a lieu avant celle des équipes A, le bassin de joueurs disponibles pour jouer dans cette catégorie doit être connu des entraîneurs et du Club. Cette sélection n'est donc pas ouverte à tous les joueurs qui font partie du groupe d'âge.

² La sélection doit se faire en partie sur des terrains gazonnés ou à surface synthétique sous forme d'entraînements réguliers et devrait comprendre des matchs hors-concours.

- 3.3.1 À la fin de chaque période, les entraîneurs, accompagnés par la direction technique, sélectionnent les joueurs qui poursuivront pour la période suivante. Les joueurs sélectionnés seront tous des candidats potentiels pour la sélection de l'équipe en vue du prochain championnat d'été, mais leur place dans l'équipe fanion n'est pas assurée.
- 3.3.2 Les sélections des joueurs et des entraîneurs sont établies selon les paramètres de la *Politique de sélection des joueurs et la Politique de sélection des entraîneurs* du Club.
- 3.3.3 Toutes sélections et invitations de joueurs devront être approuvées par la direction technique du Club.
- 3.3.4 Durant la période, la direction technique se réserve le droit d'ajouter un ou des joueurs à la sélection.

3.4 PLANIFICATION ANNUELLE DES ÉQUIPES. Cette section résume le programme annuel des équipes du Club pour les différents groupes d'âges et niveaux de compétition. Ces propositions représentent des minimums et chacun des entraîneurs pourra accroître le nombre d'activités auxquelles prend part l'équipe selon sa disponibilité et l'évolution de son groupe. Tout changement relatif à ce programme doit être approuvé par la direction technique du Club.

	Camp ouvert Automne	Camp de développement Hiver	Évaluations Printemps	Camp de préparation Printemps	Championnat Été
Durée des entraînements	1 h 30	1 h 30	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Nombre d'entraînements par semaine	1	1,5	1,5	2	2
Plateau	Pelouse	Pelouse et gymnase	Pelouse et gymnase	Pelouse et gymnase	Pelouse

3.5 THÉMATIQUES ABORDÉES - LÉGENDE (* Important | ** Très important | *** Primordial)

	PRIORITÉS TECHNIQUES INDIVIDUELLES				CONTENU DE FORMATION				
	U11- U12	U13	U14- U15	U16- U18		U11- U12	U13	U14- U15	U16- U18
Conduites	**	*	*		MATCH (Compétition)	*	**	**	***
Passes courtes	***	**	**	*	Motricité	***	**		
Contrôles	***	*			Préparation athlétique		*	***	***
Tirs	***	***	***	**	Travail technique	***	***	***	**
Dribbles	***	***	***	***	Tactique individuelle	***	***	*	
Jonglages	***	**	*		Tactique collective	*	**	**	***
Contrôles orientés	**	***	***	***					
Amortis	**	***	***	***					
Jeux de tête	**	***	***	**					
Techniques défensives	**	***	***	***					
Volées et demi-volées	**	***	***	**					
Passes aériennes	*	**	***	**					

IV LES INTERVENANTS

4.1 DIRECTION TECHNIQUE | Structurer – orienter/encadrer

- 4.1.1 STRUCTURER.** Trouver et/ou approuver les différentes sélections de joueurs et d'entraîneurs. Voir à ce que chacune des équipes évolue dans le niveau de jeu qui optimisera le développement des joueurs. Mettre en place le *Programme de développement élite* de manière à ce qu'il s'adresse aux différentes équipes participantes.
- 4.1.2 ORIENTER/ENCADRER.** À l'aide de différents outils (présences sur le terrain, réunions, documents, etc.), guider chacun des intervenants dans son rôle et ses tâches à accomplir durant la saison. S'assurer que chacune des étapes du programme est franchie et déterminer avec les entraîneurs les objectifs de développement à court, moyen et long terme. Être disponible pour les entraîneurs, les joueurs et les parents afin de répondre aux questions et offrir des solutions aux problèmes. Diriger les meilleurs espoirs vers les programmes régionaux, provinciaux, nationaux ou professionnels.

4.2 L'ENTRAÎNEUR | Planifier – développer - respecter

- 4.2.1 PLANIFIER.** En collaboration avec les orientations de la direction technique du Club, l'entraîneur est responsable de la planification annuelle (du printemps à la fin de la saison extérieure); c.-à-d. qu'il doit planifier les activités de l'équipe en fonction de la compétition (tournois, camp d'entraînement, activités sociales, championnat, Coupe, etc.). Il est responsable de s'assurer que l'objectif premier est le développement des joueurs de l'équipe. La planification doit être transmise au directeur technique et au directeur élite au plus tard le 1^{er} mars de chaque année.
- 4.2.2 DÉVELOPPER.** L'entraîneur a une obligation de développement des joueurs. Il est le leader de la programmation des entraînements de son équipe. Il a le devoir minimal de s'assurer que sa certification ainsi que ses formations complémentaires respectent les règlements de la ligue à laquelle l'équipe participera en championnat. Il doit avoir le désir de progresser au-delà du niveau exigé par la réglementation. Il a l'obligation de travailler avec l'équipe (ou les équipes) réserve(s), de connaître l'entraîneur et de communiquer avec lui.
- 4.2.3 RESPECTER.** L'entraîneur a l'obligation de respecter les règles établies et les orientations de la direction technique et du Club. Il représente une partie prenante importante de la structure du Club. Il est le lien de communication principal avec le directeur technique. Il fait partie du Collège technique du Club.

4.3 LE GÉRANT | Communiquer - transmettre

- 4.3.1 COMMUNIQUER.** Le gérant est le lien de communication principal entre les entraîneurs et les parents de l'équipe. Il est responsable de coordonner toutes les activités complémentaires aux succès de l'équipe. Son rôle doit être défini en étroite collaboration avec l'équipe d'entraîneurs. Il sert aussi de lien principal de communication pour tout problème entourant l'équipe. Il ne fait pas partie de l'équipe d'entraîneurs, il n'est donc pas admis au banc des joueurs et ne sert pas de lien de communication avec tout ce qui touche les décisions techniques de l'équipe d'entraîneurs.
- 4.3.2 TRANSMETTRE.** En coordination avec les autres intervenants de l'équipe, le gérant a l'obligation de transmettre au directeur élite les différents formulaires selon les échéances indiquées.

4.4 LE RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE | Intégrité – respecter

- 4.4.1 INTÉGRITÉ.** Le responsable de la trésorerie de l'équipe doit s'assurer de contrôler toutes les entrées et les sorties d'argent de son équipe pour le bien de cette dernière. Le responsable de la trésorerie doit être connu et reconnu par tous les membres de l'équipe.
- 4.4.2 RESPECTER.** Le responsable de la trésorerie doit s'assurer de respecter les règles et la politique comptable établies par le Club.

4.5 LE REPRÉSENTANT D'ÉQUIPE (Voir la clause 12.6.4 des Règlements généraux du Club.)

4.6 LE JOUEUR | Respecter – participer – s'impliquer - ambition

4.6.1 RESPECTER. Le joueur a l'obligation de respecter les règles établies, le code d'éthique du Club et toute personne ou entité gravitant autour du sport. Il est membre à part entière du Club et doit, par ses présences et sa participation, être un modèle à suivre pour le Club. Il fait partie d'une équipe et doit mettre toute son énergie envers elle. Tout écart de conduite sera soumis au comité élite sous peine de suspension. Le joueur a l'obligation de respecter les règles d'équipes établies.

4.6.2 PARTICIPER. Le joueur est responsable de s'assurer de participer à toutes les activités de l'équipe. Il est responsable de respecter la politique de vacances déterminée par l'équipe.

4.6.3 S'IMPLIQUER. Le joueur est le seul et unique responsable de son développement personnel. Soutenu par l'encadrement de ses entraîneurs, de la direction technique du Club ou de tout autre intervenant du Club, le joueur doit s'assurer que toute son énergie est dirigée vers son unique objectif : son développement au sein de son équipe. Il doit être passionné.

4.6.4 AMBITION. Le joueur doit avoir pour ambition de performer et de se développer dans un milieu hautement compétitif.

4.7 LE SUPPORTEUR | Respecter – encourager – s'investir

Par supporteur, nous intégrons les parents, les membres de la famille, tuteur légal ou tout autre intervenant gravitant autour du joueur.

4.7.1 RESPECTER. Le supporteur a l'obligation de respecter les règles établies, le code d'éthique du Club et toute personne ou entité gravitant autour du sport en portant une attention particulière aux arbitres. Tout écart de conduite sera soumis au comité élite sous peine de suspension. Le supporteur doit faire preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

4.7.1.1 Garder sa dignité en toute circonstance

4.7.1.2 Accepter la victoire avec modestie et ne jamais ridiculiser l'adversaire

4.7.1.3 Accepter la défaite et reconnaître les bonnes performances de l'adversaire

4.7.1.4 Refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi ou sur la situation

4.7.1.5 S'interposer auprès des membres de son équipe pour corriger toute situation qui pourrait aller à l'encontre des règles de l'esprit sportif

4.7.1.6 S'assurer que son enfant est présent aux entraînements et aux matchs

4.7.2 ENCOURAGER.

4.7.2.1 Laissez-les jouer! Souvenez-vous qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Votre enfant joue pour son propre plaisir et non pour le vôtre.

4.7.2.2 Promouvoir l'importance et la valeur de l'effort et de la performance plutôt que la victoire à tout prix.

4.7.2.3 Placer le bien-être du joueur en priorité sur le seul désir de gagner.

4.7.2.4 Éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire au Code d'éthique.

4.7.2.5 Laisser les entraîneurs et la direction technique intervenir pendant le jeu.

4.7.2.6 Ne pas parler aux arbitres.

4.7.3 S'INVESTIR. Le supporteur doit s'investir auprès de son joueur et de son équipe. Il a l'obligation de participer aux activités d'équipe (tournois, championnat, financement et autres)

V LE PROGRAMME

5.1 AVANTAGES.

- 5.1.1 Être membre d'un Club au sein duquel vous vous sentez reconnus
- 5.1.2 Être membre d'un Club qui travaille avec la communauté afin de développer sa structure (profil régionalisé soccer à la CSRDN, Cheminots de Saint-Jérôme – soccer féminin et masculin)
- 5.1.3 Faire partie d'un Club en pleine progression
- 5.1.4 S'entraîner et compétitionner avec les meilleurs de son groupe d'âge
- 5.1.5 Profiter d'un encadrement de qualité (directeur technique détenteur d'un doctorat en kinésiologie, d'une licence B provinciale, de la certification DT Club et éducateur au Programme Sports-Études régional, Centre de formation du Club)
- 5.1.6 Profiter d'infrastructures de qualité (Soccerplex intérieur, 3 terrains synthétiques extérieurs)
- 5.1.7 Accès à des services de physiothérapie d'urgence
- 5.1.8 Acquérir les atouts pour être sélectionné au sein de l'équipe de sélection régionale, du programme Sports-Études ou du profil régionalisé soccer
- 5.1.9 Poursuivre son développement à même la structure secondaire et collégiale (Cheminot de Saint-Jérôme – équipes féminine et masculine, Géants de la Polyvalente Saint-Jérôme)

5.2 PROFIL RECHERCHÉ. Que ce soit au plan technique, tactique, physique et/ou mental, le Club recherche des joueurs qui pourront faire progresser leur équipe de façon importante. Nous recherchons des joueurs talentueux, mais qui possèdent également un potentiel élevé de progression. Le programme élite est destiné à tout joueur :

- 5.2.1 Hautement motivé et qui a le potentiel d'atteindre le haut niveau
- 5.2.2 Qui fait preuve d'un haut niveau de discipline, de rigueur et d'engagement
- 5.2.3 Qui désire s'entraîner et compétitionner avec les meilleurs joueurs

5.3 INSCRIPTIONS. La période d'inscription d'un joueur élite (AA et AAA) doit se faire obligatoirement dans la première semaine de la période d'inscription.

5.4 DÉPISTAGE. Section à venir

5.5 RECRUTEMENT ET INVITATION. Section à venir

5.6 SÉLECTION. Section à venir

5.7 JOUEUR MUTÉ. Tout joueur muté est régi par les règlements de la Fédération québécoise de soccer et par le document *Orientations du Club sur le mouvement de joueur*.

VI LES COMMANDITAIRES ET LE FINANCEMENT

- 6.1 Toute équipe a l'obligation de se conformer entièrement aux règles établies par le Club. Aucune exception ne sera tolérée. Consulter la Politique comptable du Club.

VII FORMULAIRES ET DOCUMENTATION

- 7.1 **FORMULAIRES À REMPLIR.** Chaque équipe devra, selon les dates indiquées, transmettre au directeur élite les documents suivants :

FORMULAIRE	TITRE Description	ÉCHÉANCE
F-101	LISTE D'ÉQUIPE Liste des principaux intervenants des équipes avec coordonnées	1 ^{er} mars de l'année
F-102 – Partie A	PLANIFICATION ANNUELLE Formulaire de base pour la planification annuelle des équipes	1 ^{er} mars de l'année et 1 ^{er} octobre
F-102 – Partie B	FORMULAIRE DE TRÉSORERIE Formulaire indiquant les objectifs et les moyens de financement et de commandite	1 ^{er} mars de l'année
F-103	FORMULAIRE DES RÈGLES D'ÉQUIPE Description des différentes règles de l'équipe et bordereau de signature	1 ^{er} mars de l'année
F-104 - Partie A	FORMULAIRE DE TRÉSORERIE État des résultats, gestion des profits	1 ^{er} octobre de l'année
F-104 – Partie B	GRILLE D'ÉVALUATION Grille d'évaluation de l'équipe et de chaque individu	1 ^{er} octobre de l'année

VIII LES COÛTS

8.1 DESCRIPTION. Ce document résume les frais obligatoires liés à la participation d'un athlète au programme élite AA de notre Club. Les coûts obligatoires déjà connus peuvent être ajustés d'une année à l'autre. Il faut également prévoir les coûts variables qui pourront être discutés avec les entraîneurs en fonction des activités de l'équipe.

8.2 COÛTS OBLIGATOIRES À PRÉVOIR POUR UN JOUEUR ÉLITE (OCTOBRE 2016)

8.2.1 Inscription à la saison d'été (selon les coûts et la politique familiale de la ville et la cotisation au Club)

- Variable selon la catégorie | U12 – 185 \$ | U13 à U18 – 190 \$ | Senior – 220 \$
- Supplément de 90 \$ pour les joueurs non résidents (la politique familiale ne s'applique pas pour les non-résidents)
- Cotisation élite variable selon la catégorie : U12-U18 – 110 \$ | Senior – 55 \$)

8.2.2 Chandails d'entraînement : 25 \$ à 30 \$**

8.2.3 Survêtements : 100 \$ à 120 \$ selon la grandeur**

8.2.4 Frais de préformation pour les joueurs mutés (selon la politique du Club)

** Si l'athlète possède déjà le chandail, il n'est pas nécessaire de l'acheter de nouveau.

8.3 COÛTS VARIABLES OBLIGATOIRES SELON L'ÉQUIPE

8.3.1 MODALITÉS. La transmission des coûts variables obligatoires doit suivre les procédures suivantes :

- Être préalablement entérinés par le directeur élite
- Présentés à l'équipe par les entraîneurs et au minimum le représentant d'équipe

8.3.2 DATES BUTOIRS

- SAISON D'ÉTÉ : Au plus tard le 1^{er} avril
- SAISON D'HIVER : Au plus tard le 1^{er} septembre

8.3.3 DESCRIPTION

- Participation à la saison d'hiver (approximativement de 200 \$ jusqu'à un maximum de 500 \$, selon la fréquence des rencontres)
- Frais liés aux tournois (hôtel, repas, nourriture, etc.)
- Un tournoi obligatoire et un maximum de trois tournois
- Frais d'entraînement supplémentaires et/ou hors-terrain

8.4 AUTRES FRAIS POSSIBLES NON OBLIGATOIRES

- École de soccer
- Autres vêtements des Ambassadeurs

IX **LES RÈGLES D'ÉQUIPE**

- 9.1. MODALITÉS.** L'entraîneur doit faire approuver les règles d'équipe par le directeur élite avant qu'elles ne soient présentées à l'ensemble de l'équipe, et il doit utiliser le formulaire F-103.
- 9.2. SIGNATURES.** Les règles d'équipe doivent être signées par le joueur, par son parent ou tuteur ainsi que par les entraîneurs.
- Tous les joueurs présents sur le terrain lors des matchs/entraînements de l'équipe devront être membres du Club de soccer des Ambassadeurs de Saint-Jérôme.
 - Tout joueur du Club qui désire faire un essai à un autre club devra préalablement en aviser ses entraîneurs ainsi que la direction technique.
 - Tout athlète qui manquera de respect envers ses coéquipiers et/ou ses entraîneurs recevra une suspension de son temps de jeu; une demie ou un match complet selon le cas. L'entraîneur de l'équipe devra informer le directeur élite de la situation. Les cas plus graves devront être signalés au directeur élite et au comité de discipline du Club.
 - Tous les joueurs devront respecter l'environnement (déchets, bouteilles d'eau, etc.) et le matériel du Club et des clubs adverses (ballons, matériel technique, etc.)
 - Tous les joueurs devront posséder un chandail d'entraînement du Club qu'ils devront porter à chaque séance.
 - Tous les joueurs devront posséder le survêtement du Club qu'ils devront porter lors des activités de leur équipe.
 - Tout athlète blessé doit se présenter aux matchs et aux entraînements de l'équipe.
 - Tous les joueurs devront être présents à chacune des activités de l'équipe. Chaque absence (motivée ou non, excluant les vacances) entraînera un *joker* dans le dossier du joueur. Après ____ *jokers*, le joueur recevra une suspension de temps de jeu d'une demie.
 - Tous les joueurs devront prévenir les entraîneurs de leurs absences au moins 24 h à l'avance. Une absence sans avertissement entraînera deux (2) *jokers* au dossier du joueur.
 - Tous les joueurs devront arriver ____ minutes avant le début des entraînements et ____ minutes avant le début des matchs. Les retards auront une conséquence directe sur les joueurs qui débiteront les matchs de la semaine ainsi que sur le moment de leur première apparition sur le terrain.

X **IMAGE DE L'ÉLITE**

- 10.1. DESCRIPTION.** Être membre élite des Ambassadeurs comporte de nombreuses obligations et responsabilités. La crédibilité et la réputation du Club passent par le comportement et l'attitude de ses membres. Représentant le Club sur la scène locale, régionale, provinciale et nationale, les membres élites sont les premiers intervenants de l'image globale du Club. Ils se doivent d'être un modèle auprès des autres membres du Club qui ont, ou auront, comme ambition d'être un jour membre de l'élite de notre Club.
- 10.2. L'ENGAGEMENT.** L'engagement total dans son rôle, la fierté de représenter son Club et le respect des règles du Club refléteront l'image positive de notre Club tant à domicile qu'à l'extérieur. Nous voulons que les membres élites soient l'exemple à suivre pour les autres membres de notre Club.
- 10.3. VÊTEMENTS OBLIGATOIRES.**
- Uniforme complet du Club
 - Chandails d'entraînement du Club
 - Survêtement du Club
- 10.4. AUTRES VÊTEMENTS OU ARTICLES DU CLUB (NON OBLIGATOIRES, MAIS FORTEMENT SUGGÉRÉS)**
- Sac
 - Bas d'entraînement blancs
 - Shorts d'entraînement noirs